



# CIERREY FLASH

2020

AVRIL

## INFORMATIONS

**Organisation de la mairie :** Depuis le début du confinement, notre agent technique et notre secrétaire sont en poste et prennent en compte les gestes et mesures barrières nécessaires.

En mairie, vous pouvez joindre la secrétaire par téléphone au 02 32 67 07 06 ou lui laisser un message mais aussi par mail à [mairie.cierrey@wanadoo.fr](mailto:mairie.cierrey@wanadoo.fr). Elle reçoit en mairie, uniquement sur rendez-vous, pour les urgences et démarches administratives particulières (état civil, funéraire, urbanisme, etc).

Pour des demandes de documents ou de sacs à déchets verts, nous vous remercions de téléphoner en mairie, ils vous seront soit déposés à votre domicile, soit mis à disposition dans le sas de la mairie. Nous réduisons ainsi au maximum les contacts. Les élus sont bien entendu également à votre disposition sur rendez-vous ou par téléphone.

**Elections :** *L'état d'urgence sanitaire gouvernementale a reporté la mise en place des nouveaux conseils municipaux élus le 15 mars dernier. L'élection de la commune de Cierrey a bien été validée mais, afin d'assurer la continuité et la bonne marche de l'action communale, la Loi d'Urgence Sanitaire a prolongé les mandats municipaux des élus sortants. De ce fait, l'entrée en fonction des nouveaux conseillers municipaux interviendra à une date encore indéterminée. Monsieur Fernand BARRAL, ses adjoints et conseillers sortants sont en poste. L'élection du nouveau maire et des nouveaux adjoints aura lieu dès que la situation sanitaire le permettra. Les nouveaux élus sont bien entendu destinataires des informations liées à la vie de la commune et des décisions prises par le maire en exercice.*

**Aide aux personnes :** La mairie a mis en place, dès le début du confinement, une organisation permettant aux personnes qui en faisaient la demande de pouvoir se faire livrer à domicile les produits de première nécessité (alimentation, pharmacie...). Les personnes pouvant bénéficier de ce service sont les personnes âgées et les personnes présentant des pathologies augmentant les risques en cas de contamination par le virus (hypertension, diabète, difficultés respiratoires, obésité etc..).

Une douzaine de volontaires peuvent intervenir. Certains interviennent déjà régulièrement. Le même volontaire prend en charge la même personne. La demande d'aide doit se faire à la mairie au 02 32 67 07 06.

La commune a pour l'instant suffisamment de bénévoles, mais nous vous informons que la ville d'Evreux a mis en place "Evreux Entraide" qui a pour objectif de mettre en relation les demandeurs d'aide (courses, aide aux devoirs, conversation, etc) avec des personnes bénévoles. L'adresse est : <http://entraide.epn-agglo.fr>

**Protections :** *Vous avez dû être informés par les médias que le Département de l'Eure a commandé des masques en tissu, gratuits, pour tous les habitants. Nous sommes en attente d'informations, car ils sont encore en fabrication. La réception interviendrait mi-mai et les modalités de distribution ne sont pas fixées.*

*La commune de Cierrey a par ailleurs passé une commande de masques et gel hydro-alcoolique en complément d'une commande du SIVOS faite pour les écoles, afin de palier à un éventuel manque lors de la reprise de l'école. Ces protections serviront également pour les agents et élus qui gèrent chaque jour la vie de la commune et répondent aux urgences.*

*Mairie ou habitant, il est autant compliqué de se procurer des masques. Alors, si vous réalisez ou si vous pouvez réaliser des masques en tissu, n'hésitez pas à nous contacter. Nous pourrions vous mettre en contact avec d'autres personnes de la commune qui souhaitent en réaliser et mettre en place une collecte de tissus et d'élastiques. Ces masques seraient ensuite redistribués sur la commune.*

**Nous vous rappelons que le port d'un masque n'exonère pas l'utilisateur des gestes barrières, ni des mesures de distanciation sociale qui sont essentiels.**

**Confinement à Cierrey :** Les règles de confinement sont majoritairement respectées, nous observons cependant quelques attitudes inacceptables. Nous rappelons que les sorties de moins d'une heure sont autorisées pour les personnes qui sont confinées ensemble ce qui exclut : les parties de boules avec les copains, le regroupement autour des mares, tout regroupement sur le domaine public, les ballades entre copains...

En voiture, 2 personnes maximum avec respect des distanciations sociales, nous voyons encore trop de voitures avec 3 ou 4 personnes à bord. La gendarmerie vérifie le respect de ces règles plusieurs fois par semaine sur la commune.

**Déchets :** La collecte en porte-à-porte est poursuivie par l'agglomération selon les fréquences habituelles, incluant les sacs à déchets verts. Le point vert, qui avait été fermé à la demande de l'agglomération, vient de réouvrir. Merci de respecter le lieu en nettoyant après votre passage et munissez-vous d'une attestation de déplacement dérogatoire, (cocher la case "déplacement pour effectuer des achats de première nécessité"). Ceci est désormais autorisé par la Préfecture. Ce point d'apport ne pouvant être désinfecté entre chaque utilisateur, prenez les précautions nécessaires.

**Poste :** La Poste a modifié son organisation et la distribution du courrier se fait uniquement du mardi au vendredi

## A L'ECOLE...

**Enfants des personnels soignants :** L'école de la Pommeraie accueille depuis plusieurs semaines les enfants des personnels de santé sans solution alternative de garde, pour Cierrey et les communes environnantes. Ces enfants sont pris en charge par le corps enseignant de ces communes. Le centre de loisirs a pris le relai durant les vacances.

**Rentrée scolaire du 11 mai 2020 :** Il reste beaucoup de paramètres à déterminer avant le 11 mai. Le Président du SIVOS et les élus attendent des informations officielles et claires pour l'accueil des enfants : nombre d'enfants par classe, désinfection des locaux, transport scolaire, restauration scolaire, accueil péri et extra scolaire...

Une commande du SIVOS est en cours auprès de l'agglomération pour recevoir les quantités nécessaires de protections pour les écoles (masques, gel hydro-alcoolique, etc). La commune a également passé une commande pour palier d'éventuels manquements.

**Inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2020 :** l'inscription se fait auprès du maire de votre commune de résidence, uniquement sur rendez-vous.

Pour l'entrée au CP (à Cierrey) des enfants déjà en maternelle (au Vieil-Evreux), vous n'avez aucune démarche à faire. L'inscription est automatique.

Les nouvelles inscriptions concernent les enfants NES EN 2017 (enfants de moins de 3 ans accueillis dans la limite des places disponibles) et les NOUVEAUX ARRIVANTS (fournir : livret de famille et justificatif de domicile).

## RAPPELS DE PRINTEMPS...

*Afin de préserver la tranquillité de la commune et les relations de bon voisinage :*

**- Les travaux de bricolage ou de jardinage ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :**

*Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 - Samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h*

*Interdiction dimanches et jours fériés*

**- La musique :** Vos voisins n'ont pas à valider vos choix musicaux... Merci de baissez le son ou mettez un casque !

**- Les animaux :** Egalement trop de nuisances et de plaintes en mairie du fait des aboiements de chiens.

*Ne laissez pas divaguer les animaux domestiques sur la voie publique, c'est une source d'accidents potentiels. En promenade, vous profitez de votre chien mais les autres promeneurs n'ont pas à profiter de ses crottes ! Alors ramassez les !*

**- Le feu :** Arrêté d'interdiction de feu sur la commune : "Il est strictement interdit de faire du feu sur l'intégralité du territoire de la commune de Cierrey (déchets verts ou autres déchets), du 1er janvier au 31 décembre".

**- Entretien des trottoirs :** En toute saison, les riverains sont tenus de balayer, nettoyer leur trottoir et fil d'eau (enlèvement des fleurs, feuilles etc.) et de tondre régulièrement les trottoirs engazonnés.